



Nouveau contrat : salaire lissé sur 13 mois

Par **Firofiro**, le 19/12/2011 à 22:40

Bonjour,

Je suis en contrat CDI depuis la construction d'une usine ; Maintenant que l'organisation se met en place mon contrat va changer pour intégrer (comme ceux qui sont embauché depuis peu) le 13eme mois payé.

Seulement voila, l'entreprise, dans ce nouveau contrat, veut lisser mon salaire sur les 13 mois (ex : 25K€/12 deviens 25K€/13). Mon contrat actuel ne stipule pourtant pas un montant annuel mais un montant mensuel.

Cette "manipulation", qui baisse mon taux horaire, baisse également mon salaire mensuel ; Mon pouvoir d'achat mensuel va donc baisser ce qui ne me fait pas très plaisir!

La question est donc la suivante : est ce qu'ils ont le droit??

Cordialement,

Firo

Par **P.M.**, le 19/12/2011 à 23:56

Bonjour,

Vous avez surtout le droit de refuser une modification essentielle du contrat comme l'est la structure de la rémunération...

Par **Firofiro**, le 21/12/2011 à 21:41

Ca c'est déjà un bon point car je crois que je vais m'en servir!!!

Quelque chose qui serait encore plus intéressant pour moi ... est ce que l'entreprise, vu que mes autres collègues on déjà leur 13eme mois, n'est pas de se fait contrainte de me donner ce 13eme mois sans baisse de salaire??

Par **P.M.**, le **21/12/2011** à **22:29**

Bonjour,

L'employeur pourrait maintenir la situation actuelle sauf si un accord collectif l'en empêche mais c'est ce que vous pourriez essayer d'obtenir un 13^e mois en plus de votre rémunération actuelle...